



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

SESSION 2006

U41 - GESTION - COMPTABILITÉ

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Matériel autorisé :

- Calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans dispositif de communication externe (circulaire n°99 du 16/11/1999).
- Aucun document externe.
- Arrondir tous les calculs à deux décimales.

L'ensemble des annexes est à rendre agrafé dans une copie d'examen sous la zone d'anonymat

		Annexes à rendre	Barème
Dossier 1	Facture	Annexe 1	6 points
Dossier 2	Contrôle d'un encaissement	Annexe 2	4 points
Dossier 3	Tenue de la caisse et analyse des ventes	Annexe 3.1 Annexe 3.2	10 points
Dossier 4	Calcul de coûts	Annexe 4	8 points
Dossier 5	Déclaration CA3	Annexe 5.1 Annexe 5.2	12 points

Vous travaillez comme fleuriste dans la SARL FIORA, magasin de détail de fleurs.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Raison sociale SARL FIORA
Capital 7 500 €
Adresse 11, rue de Wasselonne 67100 Strasbourg
Téléphone 03 88 35 48 29
Fax 03 88 35 48 28
E-mail fiora@noos.fr
Gérante Madame Guérin Muriel
Date de création 1^{er} février 1997
Exercice comptable 01/01/N au 31/12/ N
N°de SIREN Strasbourg B 359 654 712
TVA intracommunautaire FR 33 359 654 712



Vous êtes amené(e) à effectuer certains travaux de gestion courante que vous a confiés Mme Guérin, gérante de la société.

DOSSIER N° 1 : ÉLABORATION D'UNE FACTURE

L'association de danse moderne, le Carré Magique, 12 impasse de l'Ancre, 67000 Strasbourg, organise sa fête annuelle le 30 avril 2006.

Elle vous sollicite pour décorer la tribune de la salle louée pour une journée.

Compte-tenu des souhaits et des contraintes de l'association, la décoration retenue présente les caractéristiques suivantes :

- Location de 4 plantes de 2 mètres : 31,75 € HT par plante et par jour.
- Mise à disposition de 10 jardinières décorées pour 1 jour.
- Décoration par jardinière :
 - 2 Bégonias prix d'achat unitaire HT: 4,80 €
 - 1 Hédéra grande taille prix d'achat unitaire HT: 3,00 €

Le coefficient multiplicateur à appliquer pour la facturation est de 3 sur le prix d'achat HT.

Vous disposez aussi des informations suivantes :

- Temps nécessaire pour l'ensemble des jardinières :
 - Préparation : 45 minutes
 - Mise en place (déplacement compris) : 45 minutes
 - Enlèvement (déplacement compris) : 30 minutes
- D'autre part :
- Coût horaire de la main d'œuvre : 14,00 € HT
- Taux de TVA appliqué : 19,6 %

Travail à faire sur l'annexe 1 :

1.1 Présenter la facture n° 36 envoyée au Carré Magique le 02 mai 2006.



DOSSIER N°2 : CONTRÔLE D'UN ENCAISSEMENT

Le 15 mai, l'entreprise reçoit le chèque du client « Le Carré Magique » accompagné d'une note dont voici un extrait :

Veillez trouver ci-joint un chèque de 624,72 € en règlement de la facture n° 36 datée du 2 mai, déduction faite d'un escompte de 2 % pour règlement comptant.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos salutations.

Chèque adressé par ce client :

		Banque Nationale de Paris	€ ...624,72.....
PAYER CONTRE CE CHEQUE non endossable sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé :			
...Six cent vingt quatre euros et soixante douze centimes			
A l'ordre de <i>SARL FIORA</i>			
Strasbourg..... Le 13 mai 2006			
PAYABLE	Agence Strasbourg Petite France	Titulaire du compte Le Carré Magique 12 impasse de l'Ancre 67000 Strasbourg	
Agence n° 00012 Compte n° : 12345678910/45			
Chèque n° 0125 125 12	N° compte 12345678910-45	Code Ets 00012	Code guichet 00200

Travail à faire sur l'annexe 2 :

- 2.1 Procéder à l'analyse du chèque en complétant le tableau.
- 2.2 Répondre à la question.

FIORA

DOSSIER N° 3 : TENUE QUOTIDIENNE DE LA CAISSE ET ANALYSE DES VENTES

Au soir du 05 mai 2006, vous disposez du ticket récapitulatif Z - 03 ci-dessous.

Ce ticket correspond à une journée d'activité type du magasin en dehors de tout évènement particulier.

SARL Fiora 11, rue de Wasselonne 67100 Strasbourg	
5/05/06	19:09
0000 journalier	Z - 03
<i>Pl vertes 5,5%</i> 3%	16,46
<i>Fleurs 5,5%</i> 87,86%	481,68
<i>Access. 5,5%</i> 6,65%	36,44
<i>Access. 19,6%</i> 2,49%	13,64
BRUT :	548,22
ESP. CAISSE	316,48
CHEQ. CAISSE	88,10
C.B. CAISSE	143,64
HT 5,5 %	506,71
TVA 5,5%	27,87
HT 19,6%	11,40
TVA 19,6%	2,24

Travail à faire sur l'annexe 3.1. :

3.1 Ventiler les éléments du ticket de caisse journalier dans le journal des recettes et présenter le détail des calculs des montants demandés.

Travail à faire sur l'annexe 3.2. :

3.2 Analyser les ventes en répondant aux questions.

DOSSIER N°4 : CALCUL DU COÛT ANNUEL DE PASSATION DES COMMANDES

Madame Guérin craint qu'annuellement, la passation des commandes constitue une charge importante car elle mobilise du matériel et du personnel.

L'activité exige en moyenne 2 commandes par semaine. Le magasin est ouvert 52 semaines.

En dehors du passage régulier des représentants dans le magasin, Mme Guérin utilise jusqu'à présent le téléphone ou encore la télécopie (fax) pour passer ses commandes .

Elle souhaite établir une comparaison entre les deux modes de passation des commandes à partir des éléments suivants :

Passation des commandes par fax ou téléphone :

- Temps utilisé pour passer une commande : 5 minutes
- Coût horaire du travail, charges sociales comprises : 18,00 €
- Frais de fournitures administratives diverses (encre, papier...) : 0,05 € par commande
- Abonnement mensuel de la ligne : 36,00 €. HT. Le quart est affecté aux commandes
- Montant mensuel des communications pour passer les commandes : 40,00 €
- Taux d'amortissement linéaire du télécopieur (fax) dont le coût d'achat est de 600,00 € HT. : 20 %
Le télécopieur est utilisé à 80 % pour cette tâche.

Passation des commandes par Internet :

- Temps utilisé pour passer une commande : 5 minutes
- Coût horaire du travail, charges sociales comprises : 18,00 €
- Abonnement mensuel ligne haut débit 10 Méga : 34,90 €. Il s'agit d'un forfait et elle estime que le quart de ce forfait pourrait être imputé aux passations de commandes.
- Taux d'amortissement linéaire de l'ordinateur dont le coût d'achat HT est de 1 200 € : 20 %
Elle estime que la passation de commandes représenterait 1/5^{ème} de l'utilisation de l'ordinateur.

Travail à faire sur l'annexe 4 :

- 4.1 Calculer les coûts de passation des commandes et justifier vos calculs.
- 4.2 Donner les critères de choix entre les deux modes de passation des commandes.

DOSSIER N°5 : DÉCLARATION DE TVA

En matière de TVA la SARL FIORA est soumise au régime du réel normal.

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours du mois d'avril 2006 se répartit ainsi :

	Mars 2006	Avril 2006
Ventes à 19,6 %	10 000	12 500
Ventes à 5,5 %	9 200	8 500
TVA due	2 466	À calculer

Les achats de matières premières, fournitures, marchandises et autres charges du mois d'avril 2006 s'élèvent à 2 950 € HT (taux 5.5 %) et 5 900 € HT (taux 19.6 %).

La SARL FIORA a acquis au mois d'avril 2006 une vitrine réfrigérante pour un montant de 9 200 € HT (taux 19 60 %).

Information fiscale

Les redevables placés sous le régime du réel normal d'imposition doivent souscrire chaque mois, au plus tard le 22 du mois suivant, la déclaration mensuelle CA3 pour déterminer le montant exact des taxes sur le chiffre d'affaires dû au titre du mois.

Travail à faire sur les annexes 5.1. et 5.2. :

5.1 Présenter les calculs préparatoires à la déclaration de TVA d'avril 2006.

5.2 Présenter la déclaration CA3.

Annexe 1 à rendre avec la copie



FIORA FIORA

SARL au capital de 10 000 €
11, rue de Wasselonne
67100 STRASBOURG

Tel: 03 88 35 48 29
Fax : 03 88 35 48 28
e-mail: fiora@noos.fr

Facture N° :

Date :

Désignation

Quantité

PU HT

Montant HT

Règlement : à régler avant le 10 mai 2006 sous escompte de 2 % ou au plus tard le 31 mai sans escompte.
Pénalités de 0,65 % du montant total par mois de retard.

TOTAL HT

TVA 19,6 %

TTC

Annexe 2 à rendre avec la copie

2.1 Analyse du chèque

Contrôle du chèque reçu n°		
Tireur :		
Facture réglée n°	en date du	
Éléments contrôlés	Conformité	
	Oui	Non
Concordance entre la somme en chiffres et en lettres		Justifier les réponses négatives
Indication correcte du bénéficiaire		
Existence d'une signature		
Concordance entre le montant du chèque et celui de la facture		

2.2 En cas de non-conformité du chèque, que devez vous faire ?

Annexe 3.2 à rendre avec la copie

3.2 A partir du ticket de caisse journalier Z-03, quelle est la répartition des ventes pour la journée du 5 mai ?

-
-
-
-

Cette répartition est-elle calculée :

- sur le montant HT
- sur le montant TTC

Annexe 4 à rendre avec la copie

4.1 Calculer les coûts de passation des commandes

Commandes par téléphone ou fax

Éléments	Calculs	Montant annuel
• Frais administratifs		
• Charges de personnel		
• Abonnement ligne		
• Communications		
• Amortissement du matériel pour l'usage « commande »		
COÛT ANNUEL		

Commandes par Internet

Éléments	Calculs	Montant annuel
• Charges de personnel		
• Abonnement		
• Amortissement du matériel pour l'usage « commande »		
COÛT ANNUEL		

4.2 Quels sont les deux critères qui peuvent déterminer le choix entre ces deux modes de passation de commande ?

-

-

Annexe 5.1 à rendre avec la copie

5.1 Présenter les calculs préparatoires

Tableau de calcul de la TVA due au titre du mois d'avril 2006

Libellé	Calculs	Montants arrondis
TVA collectée 19,6 %		
TVA collectée 5,5 %		
TVA déductible sur immobilisations		
TVA déductible sur autres biens et services		
TVA à décaisser		
ou Crédit de TVA		

Annexe 5.2 à rendre avec la copie

@ Internet-DGI

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES

OPERATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE 0032
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables 0033
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	06	Livraisons intracommunautaires 0034
3B	Régularisations. (Important : cf. notice)	07	Achats en franchise 0037
	0031	7B	Régularisations. (Important : cf. notice) 0039
	0036		

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA A PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relèvent du taux de 2,1 % continuant d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 06 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires 0035
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco 0038
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations		0703
20	Autres biens et services		0702
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])		0059
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22) <input type="text"/>

CREDIT **TAXE A PAYER**

25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705		28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989
				31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.				32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	<input type="text"/>

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du service des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.